

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 3 - Mai 2003 - DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET - Avis de recrutement

Sommaire

1.	D.D.A.F. - 76.....	2
1.1.	Formation et développement	2
	Avis de recrutement externe sans concours d'un agent administratif des établissements publics d'enseignement agricole pour la Région Haute-Normandie.....	2

1. D.D.A.F. - 76

1.1. Formation et développement

Avis de recrutement externe sans concours d'un agent administratif des établissements publics d'enseignement agricole pour la Région Haute-Normandie

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

AVIS DE RECRUTEMENT

Un recrutement externe sans concours d'un agent administratif des établissements publics d'enseignement agricole est ouvert pour la région HAUTE NORMANDIE. Il vise à pourvoir un poste d'agent administratif au Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole d'Yvetot (Seine-Maritime).

Ce recrutement externe est ouvert à tous publics sous réserve de remplir les conditions générales d'accès à la Fonction publique :

- posséder la nationalité française ;
- Conformément à l'article 12 du décret n°95-370 du 16 avril 1995, l'accès au corps des agents des services techniques de formation et de recherche est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France.
- jouir des droits civiques ;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- pour les candidats masculins, se trouver en position régulière au regard du code du service national
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- aucun diplôme n'est requis ;
- la limite d'âge, qui s'apprécie au 1^{er} janvier de l'année de recrutement, est fixée à 55 ans.

Le recrutement comprend :

une première phase : sélection sur dossier

La commission examine les dossiers et fixe la liste des candidats qu'elle auditionnera.

Une deuxième phase : audition des candidats retenus par la commission.

Chaque candidat sera averti individuellement par écrit de la décision de la commission. De plus la liste des candidats convoqués à l'audition sera affichée à l'adresse ci-dessous.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés, en précisant leur durée ;
- un justificatif de position régulière au regard du code du service national (pour les candidats masculins) ;
- une photocopie de la carte d'identité.

Ce dossier complet devra parvenir au plus tard le **20 juin 2003** à l'adresse suivante :

**Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Formation et du Développement
Cité Administrative Saint Sever
76032 ROUEN CEDEX**

Joindre une enveloppe (format 22/11) affranchie au tarif urgent en vigueur (mis à jour au 1^{er} juin 2003) portant les nom, prénom et adresse complète du demandeur.

Clôture des inscriptions : 20 juin 2003 (date de réception des dossiers)